

Un contrat automatique d'un an pour stabiliser le jeune prof

L'accord sectoriel pour l'enseignement bloque depuis des semaines. Le sujet était inscrit vendredi au gros ordre du jour du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec quelques avancées. On l'a beaucoup dit, l'école peine à recruter mais aussi à retenir ses nouveaux profs (*La Libre*, 3/4/2019). Fréquemment, les remplaçants (souvent jeunes) enchaînent les petits contrats de courte durée et sont éjectés au retour des titulaires. Pour les stabiliser dans leur première année d'exercice, et s'ils ont donné au moins trois mois de cours, leur premier contrat sera automatiquement prolongé jusqu'en juin. L'exécutif a aussi arrêté une enveloppe de 25,5 millions d'euros par an à partir de 2020 (et 6,9 millions pour 2019) pour répondre aux revendications des partenaires sociaux auxquels ce projet de protocole doit être présenté. Les discussions sur les barèmes, elles, se poursuivent.

M.Bs